

ARRÊTÉ
D'INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
Place de l'Eglise et Allée des Marronniers

Le Maire de MOUSSOULENS,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route et notamment l'article L. 411-8, R.411-25,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription, livre 1, 5^{ème} partie, signalisation d'indication, livre 1, 7^{ème} partie marques sur chaussées-annexes,

CONSIDERANT que les Ampélofolies du Cabardès sont organisées place de l'Eglise et Allée des Marronniers et qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de fermer cette place par des barrières.

ARRÊTÉ

Article 1 : du lundi 16 janvier 2023 à 8 h au mercredi 25 janvier 2023, le stationnement sera interdit Place de l'église et Allée des Marronniers.

Article 2 : Les dispositifs de signalisation réglementaire, relatifs à cette modification, seront mis en place et entretenus par la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Moussoulens, le 9 janvier 2023.



Le Maire,
Gérard VALLIER